

SOINS COURANTS	PRIMO H (Hospitalisation) Sécurité Sociale + Mutuelle	BASE Sécurité Sociale + Mutuelle	OPTION PLUS Sécurité Sociale + Mutuelle	BIEN ÊTRE Sécurité Sociale + Mutuelle	OPTIMAL Sécurité Sociale + Mutuelle
Consultations et Visites Généralistes Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹ Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹	- -	100% BR 100% BR	133% BR 113% BR	133% BR 113% BR	148% BR 128% BR
Consultations et Visites Spécialistes Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹ Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹	- -	100% BR 100% BR	166% BR 146% BR	187% BR 167% BR	230% BR 200% BR
Téléconsultation MEDAVIZ (30 spécialités joignables en permanence incluses dans votre contrat) ☎ 09 73 03 02 66	Offert	Offert	Offert	Offert	Offert
Acte en ADI (Radio), ADE (Echographie), ATM (Acte Technique Médical) acte en K Acte en ADC (soins de ville hors hospitalisation) Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹ Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹	- -	100% BR 100% BR	100% BR 100% BR	230% BR 200% BR	250% BR 200% BR
Participation Forfaitaire Franchise Actes Techniques si k > 60 ou Frais Réels > 120 €	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Auxiliaires Médicaux (Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes...)	-	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR
Analyses médicales et examens de laboratoire pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR
Laboratoire Hors Nomenclature non pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	NEANT	NEANT	50 €	70 €
Pharmacie et vaccins pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie à 15% vignette orange pris en charge par l'AMO	-	80% BR	80% BR	100% BR	100% BR
Appareillage (hors dentaire) et Orthopédie pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	150% BR	150% BR + 304,90 €	150% BR + 350,50 €	150% BR + 400 €
HOSPITALISATION Etablissement conventionné et non conventionné					
Frais de Séjours	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Frais de Séjours en établissements spécialisés si pris en charge par l'AMO (Maison de repos - Rééducation - Psychiatrie)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait journalier illimité (à l'exception des établissements Médico-Sociaux pas de prise en charge)	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Honoraires Praticiens en Chirurgie et Anesthésie (Acte en ADC, ADA et ACO (uniquement en hospitalisation)) Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹ Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹	220% BR limité à 200 € par an 200% BR limité à 200 € par an	100% BR 100% BR	100% BR 100% BR	220% BR limité à 200 € par an 200% BR limité à 200 € par an	250% BR limité à 400 € par an 200% BR limité à 400 € par an
Participation Forfaitaire Franchise Actes Techniques si k > 60 ou Frais Réels > 120 €	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Forfait Patient URGENCES (Acte en FPV et FPU)	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Chambre Particulière dont ambulatoire - Chirurgie, Médecine, Maternité, soins de suite et de réadaptation (suite à une hospitalisation)	60 € par jour limité à 30 jours par année civile	60 € par jour limité à 60 jours par année civile	60 € par jour limité à 60 jours par année civile	60 € par jour limité à 60 jours par année civile	70 € par jour limité à 60 jours par année civile
Frais de Télévision 30 jours par hospitalisation (sous réserve que la facture + le bulletin de sortie soient envoyés dans les 30 jours qui suit la sortie)	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Forfait Accompagnant 60 jours par année civile	20 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour
Transport pris en charge par l'AMO	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
COGEMUT FilAssistance Assistance à domicile après hospitalisation (voir conditions) ☎ 09 77 40 85 36	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Forfait Naissance ou Adoption Forfait par enfant	-	228,67 €	228,67 €	240 €	250 €
DENTAIRE					
Consultations et Soins dentaires pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR + 40 € par acte
Parodontologie pris en charge par l'AMO	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Parodontologie Non pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	50 €	100 €	150 €	200 €
Orthodontie acceptée par l'AMO par semestre Forfait par année civile	-	200% BR	200% BR + 304,90 € par an	200% BR + 500 € par an	200% BR + 650 € par an
PANIER A - 100% SANTÉ - dans la limite des Honoraires de facturation (HLF) ²	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
PANIER B Maîtrisé dans la limite des Honoraires de facturation (HLF) ² et PANIER C LIBRE					
Inlay-Core, Inlay-Onlay, Couronne dentaire transitoire, Réparation prothèse remboursé par l'AMO	-	125% BR	135% BR	145% BR	150% BR
Couronne dentaire, Bridge, Prothèse amovible remboursé par l'AMO Forfait par année civile	-	245% BR	245% BR + 304,90 €	245% BR + 500 € par an	315% BR + 500 € par an
OPTIQUE 1 équipement correspond à (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans (date d'achat) sauf avis médical et enfant moins de 16 ans ⁸					
PANIER CLASSE A - 100% SANTÉ optique - dans la limite du prix limite de vente (PLV) ² Monture, verres + suppléments remboursement intégral	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
PANIER CLASSE B LIBRE Equipement pris en charge par l'AMO					
Monture ³	-	70 €	80 €	90 €	100 €
Verres simples ⁴ A (Forfait par verre)	-	60% BR + 100 €	60% BR + 135 €	60% BR + 127 €	60% BR + 140 €
Verres complexes ⁵ C (Forfait par verre)	-	60% BR + 100 €	60% BR + 135 €	60% BR + 152,42 €	60% BR + 174,50 €
Verres très complexes ⁶ F (Forfait par verre)	-	60% BR + 100 €	60% BR + 135 €	60% BR + 152,42 €	60% BR + 174,50 €
Prestations supplémentaires optiques ⁷	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Lentilles acceptées ou refusées par l'AMO Forfait par année civile	-	100% BR + 110 €	100% BR + 135 €	100% BR + 150 €	100% BR + 200 €
Keratotomie (Chirurgie Laser de l'œil)	-	100 € par œil	200 € par œil	300 € par œil	400 € par œil
AIDE AUDITIVE prise en charge par l'AMO - 1 équipement tous les 4 ans					
PANIER CLASSE I 100% SANTÉ - dans la limite du prix limite de vente (HLF) ²	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Panier CLASSE II LIBRE dans la limite des Honoraires de facturation (HLF) ² Aide auditive prise en charge par l'AMO Forfait par année civile limité à 2 appareils	-	240% BR	240% BR + 304,90 € par an	240% BR + 370 € par an	240% BR + 440 € par an
ACTE DE PREVENTION					
Tous les actes de prévention prévus par l'arrêté du 8 juin 2006	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Densitométrie osseuse refusée par l'AMO	-	20 € tous les 3 ans	20 € tous les 3 ans	20 € tous les 3 ans	20 € tous les 3 ans
Ostéopathe, Chiropracteur, Etiopathe et ou Pédicure	-	30 € séance / 2 séances par an	30 € séance / 2 séances par an	30 € séance / 3 séances par an	30 € séance / 4 séances par an
Diététicien, Psychologue, Psychomotricien et ou Acupuncteur (4 séances par année civile)	-	-	-	-	20 € par séance
Vaccins refusés par l'AMO	-	15,24 € par vaccin	15,24 € par vaccin	15,24 € par vaccin	20 € par vaccin
Cure Thermale pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Hébergement pour la Cure Thermale pris en charge par l'AMO	-	121,96 € par an	121,96 € par an	121,96 € par an	200 € par an